

## TERRAMESNIL

# L'opposition municipale veut faire respecter la loi

La situation est toujours tendue au sein du conseil municipal. Le maire estime que l'opposition « pinaille », cette dernière évoque des irrégularités.

Il en aura fallu du temps pour que le conseil municipal de Terramesnil valide le budget de la commune. Quatre réunions du conseil municipal ont été nécessaires, sans parler des nombreux reports (notre édition de jeudi dernier). Pour le premier magistrat Jacques Leclercq rien de bien grave, « c'est juste l'opposition qui pinaille alors qu'on est parfaitement dans les règles ».

Dans les rangs de l'opposition, composée de quatre élus sur dix, ce sentiment n'est pas du tout partagé. « Nous sommes là pour que la loi soit respectée. Il y a des marchés publics à respecter. Nous ne sommes pas là pour pinailler, on veut juste être dans la légalité », souligne un membre de l'opposition.

Un conseiller municipal a même saisi la préfecture de la Somme, il y a un an, et s'interrogeait sur la « non-transmission au contrôle de légalité des délibérations relatives à la réalisation des travaux prévus à la salle des fêtes et au local commercial de Terramesnil ».

« Nous ne sommes pas là pour pinailler, juste pour être dans la légalité. Il faut respecter les marchés publics. »  
membre de l'opposition

Une opposition particulièrement remontée. « La préfecture demande au maire de se mettre en conformité, des délibérations concernant le choix des artisans pour la réalisation des devis n'ont pas été transmises en préfecture, ce qui ne lui a pas permis de contrôler la procédure qui a été retenue, pas plus que le montant des marchés ».



Le maire prétend n'avoir rien à se reprocher tandis que l'opposition dénonce bon nombre d'irrégularités dans la gestion de la commune.

L'opposition a dénoncé une opération d'élagage dans la commune. « On décide d'une entreprise en séance du conseil municipal et on apprend ensuite que c'est une autre entreprise qui est intervenue sur les arbres, sans qu'il y ait eu de devis et sans que le conseil municipal soit

avisé. Le maire évoque juste une erreur ».

L'opposition se pose des questions, « à savoir si le maire est compétent et suffisamment rigoureux pour gérer une commune ». Voilà qui ne va pas apaiser le climat.

CHRISTOPHE BERGER

## L'avis du maire sur le budget

Le maire Jacques Leclercq maintient que le budget a été voté à l'unanimité. Et que rien ne pouvait le contester. « C'est malheureux que le vote ait autant traîné car ça freine aussi les projets communaux ».

84GRAMIENS Mercredi 01 Juin Page:22/23

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)